



**COMPTÉ RENDU  
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 7 JOMADA I 1439 (25 JANVIER 2018)**

\*

**I- Le conseil a adopté les projets de textes suivants :**

✦ **Projet de loi :**

- ✦ **Projet de loi n° 73.17** modifiant et complétant la loi n° 15-95 formant code de commerce en ce qui concerne les procédures relatives aux difficultés de l'entreprise.

**Adopté sous réserve de tenir compte des observations  
soulevées par quelques ministres après leur examen.**

✦ **Projets de décrets :**

- 1. Projet de décret n° 2.17.209** portant renouvellement de la licence attribuée à la société « AL HOURRIA TELECOM S.A. ».
- 2. Projet de décret n° 2.17.210** portant renouvellement de la licence attribuée à la société « Orbcomm Maghreb ».
- 3. Projet de décret n° 2.17.822** modifiant le décret n° 2-07-1262 du 16 hijra 1428 (27 décembre 2007) instituant une rémunération des services rendus par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (Division des Stratégies de Formation).

**Adoptés**

**II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions suivantes :**

- Nomination du Secrétaire Général du Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle ;
- Renouvellement de la nomination du Secrétaire Général du Ministère délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance.

\*\*

**A l'issue des travaux du conseil, le gouvernement a tenu une réunion spéciale pour l'examen de certaines propositions de lois.**